



## **DISCOURS M. MUDRY – 79<sup>ème</sup> CONGRES DEPARTEMENTAL DES MAIRES à RUMILLY**

### **Introduction des débats relatifs à la Réforme Territoriale**

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Sénateur et Président du Conseil Général de la Haute-Saône,  
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Préfet, les élus de notre département sont très honorés de vous accueillir ce matin même à Rumilly, pour notre Congrès annuel.

Depuis votre récente nomination dans notre département, nous avons ressenti votre détermination à faire évoluer nos dossiers communs, avec beaucoup de rigueur et d'équité. Votre riche expérience du corps préfectoral et à divers postes importants au sein de cabinets ministériels sera certainement bénéfique à l'accomplissement de vos missions et à l'instauration de relations de confiance entre l'Etat et les collectivités territoriales. Je forme donc, au nom des élus de Haute-Savoie, des vœux de complète réussite dans vos hautes fonctions.

Monsieur le Sénateur Yves KRATTINGER, au nom des membres du Bureau et du Comité de l'Association des Maires, je souhaitais également vous remercier chaleureusement d'avoir accepté de venir à la rencontre des élus haut-savoyards.

Président du Conseil Général de la Haute-Saône depuis mars 2001 et Sénateur depuis février 2003, vous avez été Rapporteur de la mission temporaire sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales entre 2008 et 2009, et élu Vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

Le sujet qui est à l'ordre du jour de nos travaux ce matin vous est donc particulièrement familier.

Bien plus, et c'est à ce titre que nous vous avons sollicité, vous présidez le Comité de pilotage des Etats Généraux de la démocratie territoriale.

Cette démarche a été initiée en fin d'année dernière par la Haute-Assemblée, forte de sa conviction selon laquelle il ne saurait y avoir de réforme territoriale réussie sans la participation et l'adhésion des acteurs du terrain.

La parole a ainsi été donnée aux élus locaux et aux acteurs du développement local, qui ont pu exprimer leurs attentes, formuler leurs propositions et faire connaître leur vision de l'avenir des territoires et des services publics locaux.

Après la réunion à l'initiative des sénateurs de Haute-Savoie, le 29 septembre dernier à La Roche-sur-Foron, plusieurs représentants de l'Association des Maires se sont rendus à Paris les 4 et 5 octobre derniers pour faire part de la position des élus haut-savoyards sur un certain nombre de questions qui nous paraissent aujourd'hui essentielles.

Je ne citerai que quelques unes d'entre elles, déjà brièvement évoquées un peu plus tôt dans la matinée.

S'agissant tout d'abord du mode de scrutin municipal, nous nous sommes prononcés dans notre grande majorité en faveur de l'abaissement à 500 habitants du seuil du scrutin de liste à la proportionnelle. Cette solution présente selon nous deux avantages : permettre aux minorités de s'exprimer mais aussi assurer la parité dans les conseils municipaux, quand bien même nous sommes conscients des difficultés qui peuvent se manifester dans la constitution des listes en vue des élections municipales.

Concernant ensuite les modalités d'élection des conseillers communautaires, nous sommes favorables au système de fléchage qui consiste à indiquer aux électeurs sur les listes des candidats aux élections municipales les membres de cette liste qui seront appelés à siéger au conseil de la communauté dont la commune est membre.

En outre, si la suppression du conseiller territorial est prévue, se pose la question des élections régionales et départementales et notamment celle du mode de scrutin des élus départementaux.

Dans son discours de politique générale, le 3 juillet, le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT annonçait en effet une modification du mode de scrutin des conseillers généraux, qui irait de pair avec un nouveau calendrier des élections cantonales et régionales.

A ce sujet, sachez, Monsieur le Sénateur, que les élus haut-savoyards ont manifesté avec force leur attachement au scrutin uninominal et au principe « un élu, un territoire ». Nous sommes contre la mise en place d'un scrutin proportionnel pour l'ensemble ou une partie des conseillers généraux, telle qu'elle a été évoquée par le gouvernement. Qu'en sera-t-il donc exactement ? Avez-vous, Monsieur le Sénateur, des éléments d'information à nous donner à ce sujet ?

Venons-en maintenant à la question statut de l'élu et notamment à celle du cumul des mandats. Nous sommes tous bien conscients de la nécessité de faire évoluer les textes en la matière. Le statut quo n'est pas satisfaisant. Une majorité d'entre-nous est d'accord pour dire qu'il est nécessaire d'intégrer les présidents et vice-présidents d'intercommunalité dans ce non-cumul. Par contre, nous souhaitons que les parlementaires puissent conserver un mandat non exécutif sur le plan local, leur permettant de rester au plus près des réalités du terrain.

Dans un autre domaine, sachez également que nous avons manifesté notre attachement à l'intercommunalité. Nous sommes prêts à aller plus en avant dans l'évolution de

l'intercommunalité, vers de plus cohérence mais aussi vers une plus grande clarification des compétences.

Comme bon nombre de nos collègues élus de France, il nous apparaît en effet aujourd'hui nécessaire de clarifier les compétences des différents acteurs sur un même territoire.

Il faut éviter les « doublons » et faire en sorte que la vocation de chaque échelon de collectivité soit clairement identifiée par les citoyens.

Il en va de même concernant les relations entre les collectivités territoriales et l'Etat : nous estimons que la réforme de l'Etat et les nouvelles avancées de la décentralisation doivent être menées ensemble afin de supprimer toute redondance, tout enchevêtrement entre les missions de l'Etat et celles dévolues aux collectivités territoriales.

Que peut-on donc attendre en termes de clarification des compétences ? La clause de compétence générale va-t-elle être maintenue ? Pour quelles collectivités ? Sur ces points, nous sommes en attente de réponses.

Enfin, qu'envisagez-vous pour l'économie, le tourisme, la culture, l'agriculture ? Comment pensez-vous que ces compétences vont-elles fonctionner ?

Comme je le disais en tout début de matinée, nombreuses sont les interrogations suscitées par les différentes réformes en cours.

Nous espérons que cette matinée vous apportera des éléments de réponse ou tout au moins, des pistes de réflexion.

Je laisse maintenant la parole à Mme BREMOND et à M. LE LIDEC.